



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE LUNDI **4 JUILLET 2011** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 30 JUIN 2011.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J. Labbé, D. Smith et E. Sztuka formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le maire Bill McMurchie.

Monsieur Nicolas Bouchard, ing., directeur général et Me Jean-Denis Jacob, directeur du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe, sont également présents.

2011-285 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance en y apportant la modification suivante:

- Retrait du sujet inscrit à l'item 50.02 concernant l'abolition d'un poste permanent de bibliothécaire principal et la création d'un poste de bibliothécaire.

2011-286 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur le maire suppléant invite le greffier à présenter au Conseil le projet de règlement numéro PC-2790 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, dans le but de préciser la classification des usages commerciaux de classes «A» et «B».

Le greffier explique l'objet du règlement et les conséquences de son adoption et précise que les dispositions de ce règlement sont sujettes à approbation référendaire.

2011-287 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – VERSION FRANÇAISE ET ANGLAISE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les versions française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2011 avec la correction relative à l'orthographe du nom du conseiller «Iermieri» à la page 1133.

2011-288 CORRECTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 JUIN 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE corriger la dernière phrase de la résolution numéro 2011-262 du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 juin 2011 pour se lire :

«D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-03-920-08-004 (au lieu du poste budgétaire 1-22-411-72-780), le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3487 émis le 25 mai 2011.»

2011-289 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Monsieur Alain Dubuc, 264, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore: Dépose une lettre et certains documents et adresse une question aux membres du conseil concernant la modification du zonage d'une propriété qu'il possède sur l'avenue Cartier ainsi que sur l'échéancier du plan particulier d'urbanisme pour le Village de Pointe-Claire.

Madame Catherine Vallejo, 147, avenue Broadview: Adresse des questions concernant le fait que l'ordre du jour ayant été dressé pour la présente séance ne serait pas suffisamment explicite, concernant les items 10.11 (Adoption d'une résolution modifiant le règlement d'emprunt numéro PC-2758) et 20.02 (Autorisation de signature concernant un acte de renonciation et d'annulation de servitude).

Madame Vallejo adresse également une question concernant l'accès aux documents visé par le dépôt des listes de changements au personnel.

Madame Vallejo adresse également des questions concernant le langage utilisé pour décrire l'item 20.05 relatif à l'émission d'obligations.

Monsieur Geoffrey Tierney: Adresse des questions concernant l'événement «Woodstock West», devant se tenir face au restaurant «Calistoga Grill» au profit de la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore.

Monsieur Marcel Montpetit, 9, avenue du Golf: Adresse des questions concernant :

- L'utilisation par la Ville de Pointe-Claire d'un camion de location blanc de type «Club Cab», identifié par le logo de Pointe-Claire;
- L'item 50.02 inscrit à l'ordre du jour, concernant l'abolition d'un poste permanent de bibliothécaire principale et de la création d'un nouveau poste de bibliothécaire.

Monsieur Malcolm Johnson, 45, chemin du Bord-du-lac--Lakeshore : Adresse des questions concernant les sujets suivants:

- L'item 30.04, concernant l'octroi d'un contrat pour les avocats en droit du travail;
- L'élagage des arbres à l'intersection de l'avenue Lakebreeze d'avec le chemin Bord-du-Lac -- Lakeshore.

Monsieur Josef Kopal, 49, avenue Prince-Edward : Adresse des questions concernant sujets suivants :

- L'application du Règlement sur les nuisances;
- Certaines contraventions alléguées, selon lui, à un immeuble de l'avenue Queen.

2011-290 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775

RÉSOLU : Il est proposé par Monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par Monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire dans le but de préciser la classification des usages commerciaux de classes « A » et « B ».

2011-291 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 35, AVENUE CARTIER**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 35, avenue Cartier, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 20 juin 2011.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver le «Document A - «proposed location of new window»» soumis par madame L. Mandanici et reçu au Service de l'urbanisme le 2 juin 2011 et ce, relativement à l'installation d'une nouvelle fenêtre sur la façade avant au 35, avenue Cartier (L. Mandanici), celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire ;

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 4 juillet 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2011-292 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 9, AVENUE COOLBREEZE**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 9, avenue Coolbreeze, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 20 juin 2011.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver les documents suivants :

1. Le plan «Front facade» préparé par Stephen Eden, architecte et reçu le 14 juin 2011 par le Service de l'urbanisme ;
2. L'échantillon du parement en pierre Shouldice-Shaw Estate Stone (couleur Hampton Blend) ou équivalent ;

et ce, relativement à la rénovation extérieure au 9, avenue Coolbreeze (A. St-John et J. Harrold), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire ;

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 4 juillet 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2011-293 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 24, AVENUE LANSDOWNE GARDENS**

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 24, avenue Lansdowne Gardens, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 24 mai 2011 à la condition que le matériau de parement «Permacon» sur la portion au bas de la maison soit tout de pierre ou tout de brique ou de la même combinaison de brique et pierre sur toutes les façades. Les propriétaires ont soumis de nouveaux plans le 6 juin 2011 rencontrant cette condition.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

RÉSOLU :

1. Les plans suivants préparés par Danny Huynh Le. T.P. de TK Visual et reçus le 6 juin 2011 par le Service d'Urbanisme:
 - Feuille 01 de 07 "Plan d'implantation";
 - Feuille 02 de 07 "Vues latérales – façade & arrière";
 - Feuille 03 de 07 "Vues latérales – droite & gauche";
2. Les échantillons de:
 - Permacon Laffitt Stone (couleur Range Amboise Beige) ou équivalent;
 - Adex acrylic (couleur X-127-2E) ou équivalent;
 - Bardeau d'asphalte (couleur Dual black) ou équivalent; et
 - Gentek aluminum (couleur Slate) ou équivalent;
3. Les recommandations soumis par la division Horticulture le 24 mai 2011 concernant l'abattage et la plantation des arbres;

relativement à la construction d'une nouvelle maison au 24, avenue de Lansdowne Gardens (J. Shone & G. Buscemi), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 4 juillet 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2011-294 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 2 530 265**

ATTENDU QUE le règlement numéro 2787 (chapitre 15) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments pour des projets d'insertion résidentiels, dans le secteur A du règlement, auquel est assujettie la propriété située sur le lot 2 530 265 (face à l'avenue Hermitage), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 24 mai 2010;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. Perspective en couleur –préparé par Atelier d'Architecture Saroli Palumbo
2. Plan d'implantation et élévation – OPTION B , plan A/A101, révision no. 05 daté du 13 mai 2011, reçu par le service d'urbanisme le 16 mai 2011.
3. Plan d'aménagement, daté Mai 2011, alternative 2, et liste des espèces, révision datée du 26 mai 2011, préparé par Ellen Rasnikoff, architecte paysagiste reçu au Service d'urbanisme le 27 mai 2011;
4. Plan « entrée électrique », no. Dessin E211089-002, révisions B0 en date du 16 mai 2011, préparé par la firme Carpien, reçu au service d'urbanisme le 17 mai, 2011;

relativement à la subdivision de 6 lots et à la construction de 36 maisons de ville en copropriété, sur l'avenue Hermitage (développement Domaine Hermitage - propriétaires : Le club de raquette Mirabel Inc. / 9211-9866 Quebec Inc), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement 2787, chapitre 15 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments situés dans le secteur A du règlement.

Toutes les clôtures et écrans sur les terrasses devront être exécutés de façon harmonieuse.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 4 juillet 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2011-295

APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 101, AVENUE MICHIGAN

ATTENDU QUE le Règlement numéro PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 101 Avenue Michigan, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 20 juin 2011;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver le plan no 1/2 : implantation projetée et le plan no. 2/2 :
Élévations avant, droite et gauche, préparés par Plans et dessins Migico (Gilles Ladouceur, T. P.) en date du 21 avril 2011 et reçus au Service d'urbanisme le 7 juin 2011,

relativement à la construction d'un nouveau porche couvert, au 101 avenue Michigan (Patrick Kearney & Jennifer Langille), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PIIA numéro PC-2787, et plus spécifiquement au chapitre 3 – Dispositions minimales.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale précités et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 4 juillet 2012, si un permis de construction n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

2011-296 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 955, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de monsieur Andrew Kozina pour permettre au 955, boulevard Saint-Jean:

Qu'une deuxième enseigne soit apposée au dernier étage du bâtiment, d'une superficie de 11,4 m² (123 pi²), pour une superficie totale d'affichage de 22,8 m² (245 pi²); au lieu des deux enseignes autorisées d'une superficie totale d'ensemble de 18,6 m² (200 pi²) dont une seule peut être installée au dernier étage.

2011-297 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 263, AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de monsieur Elio Tuccinardi de Gerpro Construction, pour permettre au 263, avenue Labrosse:

- a) L'utilisation de revêtement d'acrylique sur un bâtiment industriel;
- b) Un nouveau quai de chargement/déchargement sans l'aire suffisante requise sur le terrain pour permettre les manœuvres d'une remorque de 50 pieds.

2011-298 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 4, AVENUE BRUNET

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de monsieur Quentin Tully pour permettre au 4, avenue Brunet, un agrandissement à 1,70 m (5,59') de la marge latérale sud au lieu de la marge minimale requise de 2,4 m (7,87').

2011-299 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – LOT 2 530 265 SITUÉ SUR L'AVENUE HERMITAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de Construction Triad APG Inc. pour permettre sur le lot 2 530 265 situé sur l'avenue Hermitage:

- a) la construction de terrasse à 6 m (19.8') au lieu de la marge latérale requise de 7,5 m (24,6') pour la rangée de maisons la plus à l'ouest;
- b) la construction de toutes les autres terrasses à 3,81 m (12,5') au lieu de la marge latérale de 7,5 m (24,6');
- c) la construction de maisons de ville à 3,32 m (10,89') au lieu de la marge arrière requise de 7,5 m (24,6').

2011-300 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 346, BORD-DU-LAC--LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de madame Diane Arcand pour permettre au 346 du Bord-du-Lac—Lakeshore:

- a) un garage détaché avec une marge latérale de 0,79 m (2,6') au lieu de la marge minimale requise de 1 m (3,3');
- b) un garage détaché à 1,03 m (3,4') derrière le mur avant de la maison au lieu du minimum requis de 3 m (9,8').

2011-301 MODIFICATION - RÈGLEMENT PC-2758

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE remplacer l'article 6 du règlement d'emprunt PC-2758 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 3 500 000 \$ pour des travaux pour l'élargissement de l'avenue Holiday entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Davis, par le suivant:

«Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.»

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.»

2011-302 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 22 JUIN 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal du rapport du comité sur la circulation faite à l'occasion de la séance de cette instance tenue le 22 juin 2011, à l'exception de l'item 7 pour lequel le conseil indique qu'il n'est pas d'accord avec ni l'une ni l'autre des options suggérées par le comité et indique qu'à ce moment-ci, il y a lieu de maintenir le statu quo en ce qui concerne la configuration de l'avenue Sainte-Anne, face à l'établissement «Restaurant Le Gourmand» au numéro civique 42 avenue Sainte-Anne.

2011-303 FERMETURE TEMPORAIRE DU CHEMIN BORD-DU-LAC-LAKESHORE – 20 AOÛT 2011 ENTRE 7H00 ET 18H00

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette et unanimement D'autoriser la fermeture temporaire du chemin Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Cartier et du Golf, le 20 août 2011, entre 7h00 et 18h00.

2011-304 ADOPTION – PLAN D'ACTION LOCAL EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier et unanimement D'adopter un Plan d'action local de gestion des matières résiduelles de Pointe-Claire en vertu du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)

2011-305 AUTORISATION – SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION ET D'ANNULATION – SERVITUDE 2661373 – LOT 2528971 PTIE (ANCIEN LOT 94-2 PTIE)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka et unanimement D'autoriser monsieur le maire et le greffier à signer l'acte de renonciation et d'annulation de la servitude 2661373 affectant le lot 2528971 ptie (ancien lot 94-2 ptie) dans la mesure où cet acte s'avère substantiellement conforme à l'acte joint au dossier décisionnel numéro 09-143-2058.

2011-306 SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 1 000 \$ à l'organisme « Association Québécoise de Voile Adaptée » à l'occasion de leur « Coupe du Québec » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3562 émis le 27 juin 2011.

2011-307 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL – CAMPAGNE SÉCURITAIRE ROUTIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller, Bissonnette Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme « La Fondation du gégep du Vieux Montréal » à l'occasion de la campagne sécuritaire routière – Opération Nez rouge ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3520 émis le 9 juin 2011.

2011-308 APPROBATION – MODIFICATIONS DE CONCORDANCE VISANT DIVERS RÈGLEMENTS – ÉMISSION D'OBLIGATIONS 10 835 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 10 835 000 \$:

| RÈGLEMENTS D'EMPRUNT # | POUR UN MONTANT DE \$ |
|------------------------|-----------------------|
| PC-2732 | 183 505 \$ |
| PC-2737 | 39 795 \$ |
| PC-2742 | 51 000 \$ |
| PC-2749 | 200 000 \$ |
| PC-2757 | 58 000 \$ |
| PC-2758 | 1 127 300 \$ |
| PC-2759 | 20 000 \$ |
| PC-2763 | 335 500 \$ |
| PC-2764 | 666 200 \$ |
| PC-2765 | 690 000 \$ |
| PC-2766 | 366 000 \$ |
| PC-2769 | 260 600 \$ |
| PC-2776 | 522 100 \$ |
| PC-2780 | 1 466 000 \$ |
| PC-2414 | 55 400 \$ |
| PC-2463 | 85 800 \$ |
| PC-2467 | 95 900 \$ |
| PC-2469 | 481 100 \$ |
| PC-2470 | 166 400 \$ |
| PC-2534 | 123 900 \$ |
| PC-2540 | 55 400 \$ |
| PC-2555 | 27 700 \$ |
| PC-2556 | 12 900 \$ |
| PC-2571 | 37 000 \$ |

| | |
|---------|--------------|
| PC-2582 | 166 400 \$ |
| PC-2583 | 27 700 \$ |
| PC-2585 | 203 400 \$ |
| PC-2594 | 184 900 \$ |
| PC-2595 | 277 300 \$ |
| PC-2669 | 49 800 \$ |
| PC-2677 | 621 800 \$ |
| PC-2678 | 621 800 \$ |
| PC-2679 | 1 554 400 \$ |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé et unanimement QUE le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s) précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y a lieu, afin qu'il(s) soit (soient) conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit (desdits) règlement(s) compris dans l'émission de 10 835 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 juillet 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
2800, boulevard Saint-Charles
Kirkland (Québec) H9M 3B6;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la ou trésorière;

QUE la Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2011-309 OBLIGATIONS POUR UN TERME PLUS COURT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé et unanimement QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 835 000\$ en vertu des règlements numéros 2414, 2463, 2467, 2469, 2470, 2534,2540, 2555, 2556, 2571, 2582, 2583, 2585, 2594, 2595, 2669, 2677, 2678, 2679, PC-2732, PC-2737, PC-2742, PC-2749, PC-2757, PC-2758, PC-2759, PC-2763, PC-2764, PC-2765, PC-2766, PC-2769, PC-2776, PC-2780, la Ville de Pointe-Claire doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

Cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 à 2020 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt 2669, 2677, 2678, 2679, PC-2732, PC-2737, PC-2742, PC-2749, PC-2757, PC-2758, PC-2763, PC-2764, PC-2765, PC-2766, PC-2769, PC-2776, PC-2780, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Dix (10) ans (à compter du 19 juillet 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes; au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros PC-2737, PC-2742, PC-2749, PC-2757, PC-2758, PC-2763, PC-2764, PC-2765, PC-2769, PC-2776, PC-2780, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt.

2011-310 AUTORISATION – VERSEMENT - «COMITÉ DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE (1911-2011)»

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller, Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier et unanimement D'autoriser le versement d'un montant de 30 000 \$ au «Comité du centenaire de la Ville de Pointe-Claire (1911-2011)».

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-03-920-10-007, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3558 émis le 27 juin 2011.

2011-311 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS CANFITPRO

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller, Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé et unanimement QUE Alison Dewar, Coordonnatrice au conditionnement physique et Marianne Trenka, Instructeur principal en conditionnement physique soient autorisées à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de Canfitpro, professionnels canadiens du conditionnement physique, du 17 au 21 août;

QUE la Ville en rembourse les frais encourus à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-11-313, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3559 émis le 23 juin 2011.

2011-312 REJET DE SOUMISSION – ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS/BASKETBALL – PARC VALOIS (IG1100007)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller, Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE rejeter la seule et unique soumission la seule et unique soumission reçue pour le projet d'éclairage des terrains de tennis/basketball au parc Valois, au motif que le prix soumissionné est beaucoup trop élevé par rapport au montant qui avait été estimé pour l'exécution de ces travaux;

D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres, en invitant un nombre plus grand d'entrepreneurs en mesure d'exécuter ces travaux, et ce, dès la mi-juillet 2011.

2011-313 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS TENNIS/BASKETBALL – PARC OVIDE (PG110008)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement De rejeter toutes les soumissions ayant été déposées, suite à l'appel d'offres lancé pour l'exécution de travaux relatifs au réaménagement des terrains tennis/basketball au parc Ovide.

2011-314 OCTROI – CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CABINET D'AVOCATS – DROIT DU TRAVAIL (PF110001)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat un contrat pour services professionnels d'un cabinet d'avocats spécialisé en «droit du travail» pour 3 ans + 2 années en option à la firme «Dunton Rainville, avocats» qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 552 536,25\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PF 110001.

D'indiquer que le contrat est octroyé à la firme «Dunton Rainville, avocats», à la condition que cette firme confirme que l'associé principal responsable des dossiers de Pointe-Claire sera Maître Jean-François Lemay dont la Ville souhaite particulièrement retenir les services.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-161-00-416, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3526 émis le 23 juin 2011.

D'autoriser le Chef de la division des Ressources humaines à signer au nom de la Ville les documents nécessaires.

2011-315 AUTORISATION – BON DE TRAVAIL ADDITIONNEL – AMÉNAGEMENT – SURFACE MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE – CONSTRUCTION ET RÉFECTION – PLATEAUX SPORTIFS NATURELS – PARC TERRA COTTA (PG100008)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 55 116,85\$, relativement à l'Aménagement d'une surface multisports synthétique ainsi que la construction et la réfection de plateaux sportifs naturels au Parc Terra Cotta (PG100008).

D'accorder à la firme "Les Excavations Super inc." le surplus contractuel de 55 116,85\$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer de la somme de 4 522 470,57\$ à la somme de 4 577 587,42\$.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-410-62-765, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3557 émis le 23 juin 2011.

2011-316 AUTORISATION – ABOLITION ET CREATION DE POSTES –
CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'autoriser la création de la fonction col bleu de Préposé ou
Préposée au Centre aquatique au groupe de traitement 6 de la
convention collective des personnes salariées cols bleus de la Ville
de Pointe-Claire;

D'autoriser l'abolition d'un (1) poste col bleu permanent de Concierge
- Sports et loisirs à la division des Activités aquatiques du service de
la Culture, des sports, des loisirs et du développement
communautaire;

D'autoriser la création de deux postes cols bleus permanents de
Préposé ou Préposée au Centre aquatique à la division des Activités
aquatiques du service de la Culture, des sports, des loisirs et du
développement communautaire.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-877-40-114, le
tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3505 émis
le 13 juin 2011.

2011-317 REPORTÉ – ABOLITION – POSTE PERMANENT DE
BIBLIOTECHNICIEN(NE) PRINCIPAL(E) – CREATION – POSTE
DE BIBLIOTECHNICIEN(NE)

Le sujet inscrit à l'item 50.02 de l'ordre du jour, relatif à l'abolition
d'un poste permanent de bibliothécaire principal ou
bibliothécaire principale et la création d'un poste de
bibliothécaire ou de bibliothécaire est reporté à une prochaine
séance.

2011-318 AUTORISATION – NOMINATION TEMPORAIRE EN VUE DE
PERMANENCE – BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
De procéder à la nomination temporaire en vue de la permanence
de madame Katya Borrás au poste de Chef de section - Service au
public et référence à la division de la Bibliothèque du service de la
Culture, des sports, loisirs et développement social à compter du 18
juillet 2011, cette nomination devenant permanente le 18 janvier
2012 par décision du Conseil de ville suite à un avis favorable du
Directeur général.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-702-30-111, le
tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière numéro 11-3543 émis
le 20 juin 2011.

2011-319 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL
PAR DÉCISION NON DÉLÉGUÉE DU 4 JUILLET 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décision non
déléguée pour le 4 juillet 2011, telle que signée par M. Nicolas
Bouchard, directeur général et M. André Lévesque, chef de division –
Ressources humaines.

2011-320 LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2011

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2011, telle que préparée par M. André Lévesque, Chef de division - Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2011-321 APPROBATION – LETTRE D'ENTENTE ENTRE VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP SECTION LOCALE 301 – HORAIRES DE TRAVAIL – COLS BLEUS – CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver le texte d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP Section locale 301, relativement à de nouveaux horaires de travail pour les employés cols bleus assignés au Centre Noël-Legault, pour la période comprise entre la Fête de la Saint-Jean Baptiste et la Fête du travail ;

D'autoriser le Directeur du service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, monsieur Gary Malcolm, ainsi que le Chef de division de la Division des ressources humaines, monsieur André Lévesque, CRIA, à signer cette lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2011-322 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 20.

Au nom de tous les membres du conseil, monsieur le maire suppléant Morris Trudeau souhaite un bel été et de bonnes vacances à l'ensemble des citoyens de Pointe-Claire.

Bill McMurchie, maire

Jean-Denis Jacob, greffier